



Droit à un titre de séjour.

Par **animsay**, le **21/12/2009** à **11:47**

Bonjour,

Voilà, j'ai un cousin qui a travaillé en France depuis plus de 30 ans, il a fait son service militaire en France. Il est décédé, sa veuve va faire presque 1 an. Il était marié en Algérie et a deux enfants qui sont en bas âge.

Je voudrais savoir si son épouse peut venir résider en France avec ses deux enfants car son titre de séjour est toujours valide et il percevait sa retraite en France.

Pouvez-vous me dire vers quel organisme ou personne je peux m'aider. Car son épouse a un droit de visa de 6 mois.

Merci de m'aider.